

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ENTRE Le Club NEONESS visé au contrat d'abonnement, (ci-après « NEONESS ») ET tout consommateur souscrivant un abonnement dans un Club du réseau NEONESS ou sur le site Web www.neoness.fr géré par la société LOW AND CO, SAS, capital de de 130 170€, 10 rue Bonouvrier - 93100 Montreuil, RCS Bobigny 500 731 898, (ci-après « le Client »).

Adhésion ouverte aux particuliers, personnes âgées d'au moins 16 ans avec accord du représentant légal. Les adresses et horaires d'ouverture des Clubs, dont le Client déclare avoir pris connaissance préalablement à la souscription de son abonnement, sont consultables dans chaque Club et sur www.neoness.fr. Le Client reçoit une carte-membre personnalisée, pour l'identifier à chaque passage en Club, laquelle est strictement personnelle et nécessaire pour accéder aux Clubs ainsi qu'aux services souscrits.

1.FORMULES D'ABONNEMENT : « ACCESS » avec engagement de 52 semaines obligatoires : donne accès à tous les clubs NEONESS en France, ainsi qu'au réseau des Clubs KEEPCOOL et METABOLIK participants (voir liste : www.neoness.fr/liste-clubs-neoness). « PRIME » : avantages de la formule « ACCESS », plus les services Cours Collectifs, Carte Duo vendredi et samedi, Pause Vacances, Parrainage. « PLATINIUM » pour une période d'un mois, tacitement reconductible pour des périodes successives d'un mois, avec engagement de 6 mois obligatoires : avantages de la formule « PRIME », plus un nombre fixé de Coachings Individuels par semaine, non reportables en cas de non-utilisation totale ou partielle et à utiliser dans le Club d'inscription, plus le Carte Duo également le dimanche, plus un Coaching Individuel avec un Carte Duo par mois. Résiliation par le Client avec un préavis d'un mois. « FREEMIUM » : donne gratuitement accès au Club uniquement aux plateaux de cardio-training et musculation, à l'exclusion de tout autre service, une fois par mois et limité à 12 mois non renouvelable.

2.DESCRPTION DES SERVICES : « Carte Duo » : permet de venir avec une personne en lui donnant un accès par badge dématérialisé, uniquement aux plateaux de cardio-training et musculation, à l'exclusion de tout autre service ou option. « Pause Vacances » : permet de suspendre l'abonnement jusqu'à 30 jours par période de 12 mois, sans justificatif. « Cours Collectifs » donne accès aux cours collectifs avec coach, dans la limite des places disponibles. « Parrainage » : sauf autres conditions prévues en Club, pour la souscription d'une formule avec engagement par un filleul, 5 filleuls maximum par an. Pour chaque parrainage : (a) un avoir d'une période d'abonnement déduit, éventuellement en plusieurs fois sur le ou les prochains prélèvements ; pour la formule « PLATINIUM », déduction du montant d'une période de formule « PRIME » ; ou (b) allongement d'une période au terme de l'abonnement pour les paiements immédiats comptant. La déclaration de Parrainage doit obligatoirement se faire à la souscription d'abonnement du Client filleul. Un Client ne peut pas parrainer plusieurs fois un même filleul. « Pack Boost » : réservé aux nouveaux clients, à la souscription en Club et ne peut être vendu séparément. Il comporte deux Coaching Individuels, à utiliser dans les 3 mois suivant l'achat. « Satisfait ou Stoppé » : Durant la première période qui suit la souscription de l'abonnement, le Client peut demander par écrit la résiliation immédiate de son abonnement, sans préavis et avec un remboursement en cas de paiement immédiat comptant. La première période de 4 semaines, les frais d'inscription et le Pack Boost payés à la souscription, dès lors qu'il a été utilisé même partiellement, ne sont pas remboursés. « Coaching Individuel » : sauf mention contraire, doit être utilisé dans le mois qui suit l'achat pour un Coaching acheté, dans les 3 mois qui suivent l'achat pour un pack de 5 Coachings acheté, dans les 6 mois qui suivent l'achat pour un pack de 10 Coachings acheté, dans les 9 mois qui suivent l'achat pour un pack de 20 Coachings acheté. Les Coachings Individuels se font sur réservation dans le Club d'achat, selon les disponibilités des coaches. Tout report ou annulation par le Client se fait par email envoyé au Club au moins 3 jours ouvrables avant le Coaching, à défaut de quoi ledit Coaching sera considéré utilisé. NEONESS pourra reporter un Coaching Individuel en prévenant le Client. Les Coachings Individuels sont réservés aux personnes physiques majeures.

3.PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT : les prix sont affichés en Club et sur www.neoness.fr. Le Client peut effectuer un paiement immédiat comptant du montant total au moment de la souscription ou choisir des paiements par prélèvements via un mandat SEPA par périodes de 4 semaines. En cas d'impayé, NEONESS pourra représenter au prélèvement toutes les sommes dues. Le Client doit fournir son RIB au plus tard dans les 7 jours suivant la souscription, à défaut de quoi NEONESS pourra résilier de plein droit l'abonnement. Si le Client souscrit à une formule « PRIME » sans engagement : 10€ supplémentaires par période. La réduction « Family » : moins 5 € par membre d'un même foyer à la même adresse ; et la réduction « Etudiant » : moins 5€, s'appliquent uniquement sur les formules avec engagement. Les réductions « Family » et « Etudiant » ne sont pas cumulables et s'exercent sur justificatif, uniquement dans les Clubs participants. Elles sont à renouveler chaque année.

S'ajoute à chaque formule d'abonnement : (1) une participation annuelle de 9.90 euros d'investissement par NEONESS dans du nouveau matériel d'entraînement et la participation aux frais d'entretien et de réparation du matériel mis à disposition du Client. La participation est payée immédiatement à la souscription en cas de paiement immédiat, ou prélevée à la 5ème période d'abonnement en cas de paiement par prélèvements ; (2) des frais d'adhésion d'un montant de 49 euros, comprenant le service « Satisfait ou Stoppé », payables à la première inscription.

NEONESS se réserve le droit de modifier ses tarifs : les nouveaux tarifs s'appliquent aux abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après que celle-ci ait été publiée sur les supports de communications habituels. Les modifications tarifaires sont applicables au Client dans les 2 mois suivant leur publication, le Client recevra un courrier électronique ou postal l'informant de la modification tarifaire.

Toute réédition d'une carte-membre badge physique à la demande du Client sera facturée 10€ ou tout autre prix affiché en Club, sauf en cas de vol sous réserve de justificatif de plainte.

4.OBLIGATIONS DU CLIENT : Tout abonnement ou service souscrit est personnel, non transmissible et incessible, non remboursable et non échangeable. Accès au Club interdit à toute personne utilisant une carte-membre falsifiée ou appartenant à un tiers. Le Client doit respecter les signes et recommandations de NEONESS afin de pratiquer les activités en préservant sa santé et sa sécurité. Le Client déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (RI) affiché en Club et sur www.neoness.fr, et s'engage à le respecter. En cas de non-respect du RI, NEONESS pourra prendre toutes mesures propres à assurer la préservation des intérêts de l'ensemble de ses Clients et, notamment, selon l'importance du manquement reproché (i) d'adresser au contrevenant un avertissement formel ou (ii) de lui notifier son exclusion temporaire pour une durée de 30 jours calendaires. En cas de violations graves du RI (vol, violence, harcèlement, dégradation), ou bien de violations simples du RI répétées au cours des 12 dernières semaines, NEONESS exclura le Client. Pour des raisons de sécurité des usagers, les effets personnels ne sont pas admis dans les cours ni en plateaux de cardio-training et musculation. Dans les Clubs, des casiers munis d'un dispositif permettant leur fermeture par un cadenas apporté par le Client, sont mis à disposition. Ils ne sont pas personnellement assignés et doivent être libérés chaque soir. Dans certains Clubs, il y a un service de location de casier sous réserve de disponibilité, voir conditions en Club. Le Client aura une prolongation d'abonnement de 7 jours en cas de dysfonctionnement affectant la totalité d'un parc de type de machines.

5.DUREE DU CONTRAT : sauf si précisé autrement, les formules sont souscrites pour une période de 4

semaines, reconduite tacitement pour des périodes successives de 4 semaines. Sauf dans le cas où une autre date de début d'abonnement est mentionnée, l'abonnement prend effet à la souscription.

Fin : i) l'abonnement en paiement immédiat comptant prend automatiquement fin au terme des 52 semaines ; ii) l'abonnement en paiement par prélèvements prend fin à la demande du Client à l'issue de la durée initiale de 52 semaines augmentée des éventuels renouvellements successifs de périodes de 4 semaines. La non-utilisation temporaire ou définitive des services ne donne droit à aucune compensation, résiliation anticipée, prolongation ni suspension, sauf dans les cas prévus à l'article 6. Le Client peut changer de formule d'abonnement uniquement au terme de son engagement.

6.RESILIATION DU CONTRAT : NEONESS pourra résilier l'abonnement de plein droit, sans préavis ni mise en demeure préalable i) en cas de violation des lois applicables notamment pénales, ou celles visant à protéger les droits d'un tiers. ii) En cas de violation des présentes conditions générales et/ou du RI, comme suit : envoi d'une notification par email au client de l'intention de résilier le Contrat, le Client disposera d'un délai de 7 jours pour présenter ses observations en Club ou par écrit. Enfin, dans un délai maximum de 21 jours à compter de l'envoi du premier email, NEONESS pourra, le cas échéant, confirmer la résiliation du Contrat par LRAR. À compter de cette date, le Client se verra refuser l'accès aux Clubs. iii) En cas de non-paiement des sommes dues par le Client au titre de son abonnement, le Client se verra immédiatement refuser l'accès aux Clubs jusqu'à la régularisation du paiement. Le Client disposera d'un délai de 7 jours, à compter de la réception par NEONESS de l'information de sa banque du rejet du paiement, pour régler le montant dû. NEONESS pourra transmettre le dossier à un huissier de justice ou une société de recouvrement. Durant l'impayé, le Client demeurera redevable de son abonnement jusqu'au terme de son engagement. NEONESS pourra résilier de plein droit l'abonnement en cas d'impayé prolongé ou réitéré.

Le Client pourra résilier par courrier, par email à son Club ou à support@neoness-forme.com, ou via le site www.neoness.fr, avec un préavis de 4 semaines, le paiement de chaque période de 4 semaines entamée étant intégralement dû, le préavis courant à compter de la réception par NEONESS de la demande de résiliation : pour (a) un abonnement sans engagement : au terme de chaque période de 4 semaines; (b) pour un abonnement en paiement par prélèvements avec engagement : uniquement au terme de la période d'engagement de 52 semaines, puis au terme de chaque période de 4 semaines suivantes, moyennant le préavis prévu au point.

Le Client pourra résilier son abonnement en cas d'inexécution par NEONESS de ses obligations : à compter de la réception par NEONESS d'une mise en demeure par LRAR, de remédier aux manquements détaillés, demeurée sans effet pendant 21 jours à compter de sa réception.

Le Client peut solliciter la suspension ou la résiliation anticipée de son abonnement, sous réserve de transmettre à NEONESS, dans un délai d'une semaine à compter de la date de l'empêchement, un justificatif approprié (certificat médical mentionnant la durée de l'arrêt, attestation d'employeur ou d'établissement scolaire, justificatif de nouvelle adresse), adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, par courrier électronique ou remis en Club, dans les cas suivants : (1) incapacité médicale temporaire ou absence professionnelle ou scolaire à plus de trente (30) kilomètres d'un Club NEONESS, KEEPCOOL ou METABOLIK participant, pour une durée de plus de quatre (4) semaines : l'abonnement avec engagement est prolongé gratuitement, à l'issue des cinquante-deux (52) semaines d'engagement, pour une durée équivalente à celle de la suspension, tandis que l'abonnement sans engagement donne lieu à une réduction des prélèvements au prorata des périodes concernées ; (2) incapacité médicale définitive, déménagement ou mutation professionnelle à plus de trente (30) kilomètres d'un Club participant : l'abonnement en paiement immédiat peut être résilié de manière anticipée au terme de la période de quatre (4) semaines concernée, avec remboursement des sommes versées pour la période postérieure, et l'abonnement en paiement par prélèvements avec engagement peut être résilié à cette même échéance avec cessation des prélèvements.

7.ASSURANCE : NEONESS est assurée auprès de GENERALI, sous le N° de police AT715097, pour les dommages directement liés à son activité et engageant sa Responsabilité Civile.

8.DONNEES PERSONNELLES : Les données personnelles du Client sont collectées par NEONESS pour la gestion de son abonnement et, sous réserve de consentement, lui adresser des offres et actualités NEONESS. NEONESS partage les données pour ces seules finalités avec des tiers procédant pour le compte de NEONESS, par exemple pour les paiements et cartes de crédit, l'hébergement des données du Client, la distribution d'e-mails, le recouvrement des créances. Les données du Client sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour réaliser les finalités exposées ci-dessus sauf si une durée de conservation plus longue est requise par la loi. En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et du Règlement (UE) Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), le Client dispose d'un droit d'accès, modification, rectification, suppression, portabilité et opposition qu'il peut exercer en adressant sa demande accompagnée de la justification de son identité à NEONESS – DPO – BP 75, 93103 Montreuil Cedex ou par email à dpo.neoness@neoness-forme.com. NEONESS se réserve le droit de refuser toute demande jugée abusive. Pour en savoir plus : www.neoness.fr/donnees-personnelles. Le Client a le droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

9.DISPOSITIF DE MEDIATION DES LITIGES DE CONSOMMATION : Conformément aux articles L611-1 et suivants et R612-1 et suivants du Code de la Consommation, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès du Service Client, le Client peut recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes soit par email en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com. Il pourra aussi se rendre sur le site de la plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne : <https://consumer-redress.ec.europa.eu/dispute-resolution-bodies>.

10.DROIT DE RETRACTATION : lorsqu'il souscrit à un abonnement sur www.neoness.fr, le Client dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de sa commande pour faire part à NEONESS de son intention de se rétracter, sans motif ni pénalité, par LRAR adressée au 150 route d'Eguelles – 13122 Ventabren ou à l'adresse de son Club. Ce droit peut s'exercer sur papier libre ou en utilisant le : [Formulaire de rétractation NEONESS](http://www.neoness.fr/formulaire-de-retractation). La lettre informant NEONESS de l'intention du Client de se rétracter doit impérativement contenir les nom, prénom, adresse, date de naissance du Client ainsi que sa date d'inscription. NEONESS s'engage à rembourser le Client dans les 14 jours à compter de la date à laquelle elle sera informée de l'intention du Client de se rétracter.

Date et signature du client